



République Française
Département de la Drôme
Arrondissement de VALENCE
Commune de PONT DE L'ISERE

MAIRIE PONT DE L'ISERE
PLACE DE LA MAIRIE
26600 PONT DE L'ISERE
Téléphone : 0475846013
Télécopie : 0475847552

courriel : mairie-de-pont-de-lisere@mairiedepontdelisere.fr

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU - REUNION DU 5 Mars 2018 à 19 H 30

L'an deux mille dix-huit le cinq mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de PONT DE L'ISERE, régulièrement convoqué le vingt-huit février deux mille dix-huit s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame LAMBERT Marie-Claude, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : **23**

Nombre de conseillers
présents : **19**

Nombre de conseillers
représentés : **4**

Date de convocation :
28/02/2018

Présents : Mme LAMBERT Marie-Claude, M. WEIBEL Jean-Christophe, Mme POUILLY Isabelle, M. ROUX Daniel, Mme CHASTAGNIER Isabelle, M. PIZIEUX Marc, M. MAGNIN Pierre, M. PLANTIER Claude, M. SIFFLET Jacques, Mme FONTANET Elisabeth, Mme BLACHE Martine, Mme SAVIN Christiane, M. BIGI Pascal, Mme METERY Véronique, Mme GOSSE Brigitte, Mme SAINSORNY Marjorie, M. BOUYER Jean-Pierre, Mme LEROY Colette, Mme BERBIER Nathalie.

Absents : //

Absent excusé : //

Absent ayant donné pouvoir : Mme CASTELLO Christel, pouvoir à Madame POUILLY Isabelle, M. RENAUD Claude, pouvoir à M. WEIBEL Jean-Christophe, M. BACCARO Alain, pouvoir à M. BOUYER Jean-Pierre, M. TOURET Patrick, pouvoir à M. ROUX Daniel

Secrétaire de séance :

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame CHASTAGNIER Isabelle est désignée pour remplir cette fonction.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 15 Janvier 2018

Le Conseil Municipal approuve par 22 voix pour et une abstention (Mme BERBIER) le procès-verbal de séance du 15 Janvier 2018.

II – DELIBERATIONS

| | |
|----------------------|--|
| QUESTION N° 1 | CDG Avenant n° 4 à la convention d'inspection en hygiène et sécurité au travail |
|----------------------|--|

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a mis en place une mission d'inspection du travail, soit par convention avec le Centre de Gestion signée en 2009. Le coût étant fixé par le Centre de gestion annuellement, pour 2018 celui-ci est de 294 € par jour d'intervention, sachant qu'une journée d'inspection engendre automatiquement une journée supplémentaire d'administration. Il est nécessaire de conclure un avenant N° 4 à cette convention afin de prendre en compte les modifications pour l'intervention de l'année 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'avenant n° 4 à la convention de mission d'inspection du travail.

| | |
|---------------------------|---|
| QUESTIONS N° 2 à 7 | COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2017 - - AFFECTATION DES RESULTATS Budget général, service Assainissement |
|---------------------------|---|

Madame le Maire présente au Conseil municipal les comptes administratifs :
COMMUNE – ASSAINISSEMENT –

Le point au 31-12-2017 COMMUNE

FONCTIONNEMENT 2017 avec les reports antérieurs

| | | | |
|---------------|----------------|---------------|----------------|
| DEPENSES 2017 | 1 934 561.95 € | RECETTES 2016 | 2 352 684.10 € |
| | | Reports 2016 | 216 495.28 € |
| | | Total | 2 569 179.38 € |

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE : 634 617.43 €

INVESTISSEMENT 2017 avec les reports antérieurs et les restes à réaliser

| | | | |
|---------------|----------------|---------------|----------------|
| DEPENSES 2017 | 1 778 807.77 € | RECETTES 2017 | 1 897 507.18 € |
| Déficit 2016 | 267 487.23 € | | |

DEFICIT 2017 : - 148 787.82 €

| | | | |
|----------------------------|----------------|----------------------------|----------------|
| Restes à réaliser Dépenses | 905 910.79 € | Restes à réaliser Recettes | 706 048.00 € |
| TOTAL | 2 952 205.79 € | TOTAL | 2 603 555.18 € |

BESOIN NET DE FINANCEMENT EN 2017 : 348 650.61 €

L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE : 634 617.43 € permet de financer :

Le besoin net de financement de 2017 : 348 650.61 €
et la différence sera l'excédent de fonctionnement à reporter : 285 966.82 € au budget 2018

Le point au 31-12-2017 ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT 2017 avec les reports antérieurs

| | | | |
|---------------|-------------|---------------|----------------|
| DEPENSES 2017 | 35 828.04 € | RECETTES 2017 | 216 698.55 € |
| | | Report 2016 | 829 080.85 € |
| | | Total | 1 045 779.40 € |

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE : 1 009 951.36 €

INVESTISSEMENT 2017 avec les reports antérieurs et les restes à réaliser

| | | | |
|---------------|-------------|---------------|-------------|
| DEPENSES 2017 | 95 224.60 € | RECETTES 2017 | 17 664.79 € |
| | | Excédent 2016 | 94 780.33 € |

EXCEDENT 2017 : 7 220.52 €

| | | | |
|----------------------------|--------------|------------------------------|--------------|
| Restes à réaliser Dépenses | 206 976.34 € | Restes à réaliser Recettes : | 44 663.00 € |
| TOTAL | 302 200.94 € | TOTAL | 157 108.12 € |

BESOIN NET DE FINANCEMENT EN 2017 : 145 092.82 €

L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE : 1 009 951.16 € permet de financer :

Le besoin net de financement de 2017 : 145 092.82 €
et la différence sera l'excédent de fonctionnement à reporter : 864 858.54 € au budget 2018

Les comptes de gestion de la Trésorière sont concordants aux comptes de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, Adopte les comptes administratifs et de gestion de la Commune et du Service Assainissement, et décide d'affecter les résultats au budget 2018 conformément au tableau ci-dessus.

III – AUTRES AFFAIRES

QUESTION N° 8

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les décisions qu'elle a prises en application de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales sont les suivantes :

Décision 2018.05 – L'Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la RN 7 dans la traverse du village avec la SAS ALP'ETUDES a pour objet l'ajustement du programme et l'arrêt du coût définitif des travaux. Celui-ci est accepté pour un montant de 30 199.42 € HT ce qui porte le montant du marché à 83 924.42 € HT.

Décision 2018.06 – Le Marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif et réhabilitation réseau EU de la RN7 est attribué à la SAS ALP'ETUDES Centr'Alp – parc du Pommarin 137 Rue Mayoissard 38 430 MOIRANS, pour un montant global de 15 600 € HT.

Décision 2018.07 – Le marché N° 2018TR04490001 relatif à l'entretien de l'Eclairage public 2018-2021 est attribué à EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURES RHONE ALPES Agence Drome Ardèche 4 RUE Gaspard Monge 26500 BOURG LES VALENCE.

Décision 2018.08 – Le marché N° 2017TR04280001 relatif au lot 1 pour la rénovation thermique et accessibilité Mairie attribué à MENUISERIE VIVAROISE « Le clozel » 07240 VERNOUX EN VIVARAIS pour un montant de 39 044.00 € HT est résilié pour faute à compter du 23 Janvier 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire, Monsieur ROUX Daniel

Font état de l'avancement des travaux de la RN 7, actuellement intervention sur les réseaux d'eau potable, eaux usées et pluviales. Les branchements d'eau potable des riverains se font au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

La déviation va être mise en place après l'achèvement de la partie ouest, soit vers le 10 avril environ.

Monsieur PIZIEUX Marc

- Commission des associations le 19/03 à 18 H 30
- Réunion associations le 26/03 à 18 H 30
- Soirée caritative Dynamic Danse avec 1, 2, 3 Soleil le 17/03
- Loto UNRPA le 18/03
- Loto Volley le 25/03

Madame POUILLY Isabelle,

Prochains conseils d'Ecole le 13/03 à 18 H 30 Ecole Maternelle
20/03 à 18 H 00 Ecole Elémentaire

Madame CHASTAGNIER Isabelle,

Informe des différentes actions prévues

- Atelier Activ'meninges proposé par la Mutualité française, tous les vendredi matin entre le 23/03 et le 15/06, soit 10 séances gratuites
- Rappel Conférence « Savoir poser des limites aux enfants » le 05/04 à 20 H à la Salle communale
- Gestes qui sauvent par l'UNASS le 18/05 de 13 h 30 à 17 h à la salle communale
- Prévention routière le 21/09
- Ateliers sur le numérique avec Arche aggro 15 séances de 2 h en septembre

Madame FONTANET Elisabeth

- Préparation Course et marche, l'association choisie est ACC 26 (association contre le cancer) qui mène des actions en faveur des malades du cancer et les enfants hospitalisés au Centre Léon Bérard.

Monsieur WEIBEL Jean-Christophe,

La newsletter va être à distribuer à partir du 8/03

Séance terminée à 21 H 00

Prochain CM le 09/04 à 19 H 30

La secrétaire de séance,



Isabelle CHASTAGNIER